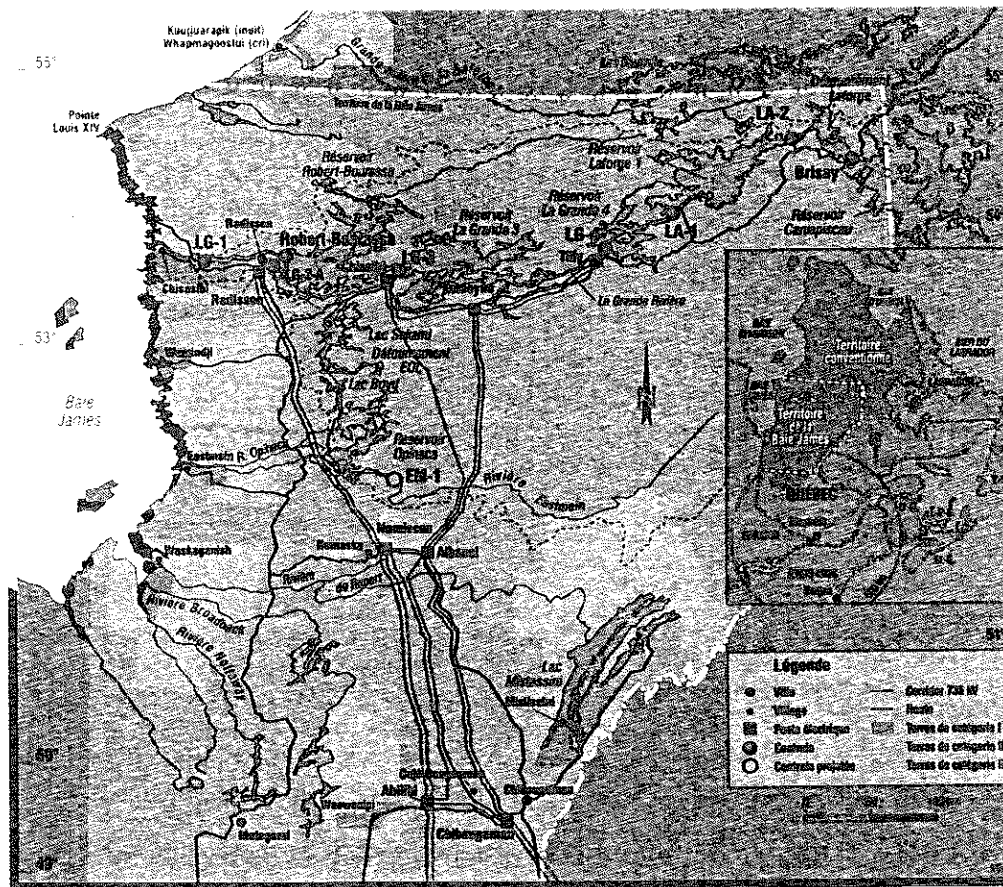


Complexe hydroélectrique La Grande

9 Le mercure et les aménagements hydroélectriques



MISE EN CONTEXTE

Le « territoire de la Baie James » s'étend entre le 49° et le 55° parallèle nord et couvre 350 000 km², soit l'équivalent de l'Allemagne ou des deux tiers de la France. Sur ce territoire vivent quelque 13 000 amérindiens cris, rattachés à l'une des huit communautés dispersées sur ce territoire et à la communauté de Whapmagoostui située juste à l'extérieur de sa limite nord.

Les aménagements hydroélectriques

Sur ce territoire, le bassin du complexe hydroélectrique La Grande comprend le bassin versant de la Grande Rivière et la dérivation partielle des eaux du bassin supérieur des rivières Caniapiscou, à l'est, et Eastmain, au sud pour une superficie totale de près de 177 000 km². La réalisation de ce complexe, en deux phases, comprend la construction de neuf centrales électriques qui nécessite la mise en eau de réservoirs d'une superficie totale de 13 577 km² dont 11 505 km² de terres noyées. La puissance installée des centrales des deux phases du complexe dépassera 15 800 MW.

La superficie totale des terres noyées par les aménagements du complexe La Grande équivaut à 6,5 % de la superficie du bassin versant de la Grande Rivière et à 3,7 % de celle du territoire de la Baie James. En conditions naturelles, environ 15 % du territoire était constitué d'eau.

Une route asphaltée de plus de 700 km, relie, du sud au nord, Matagami à Radisson puis au village de Chisasibi. Dans l'axe ouest-est, une route secondaire gravellée de 600 km environ, appelée Taiga, permet de rejoindre le réservoir Caniapiscou. Plus au sud, une bretelle secondaire, d'une centaine de kilomètres, rejoint certains postes électriques et la communauté crie de Nemaska. Depuis 1993, la route du Nord relie Chibougamau à la route principale de la Baie James (Matagami-Radisson) par la bretelle du Poste Albanel. En 1995, des routes permanentes de raccordement de leurs villages à la même route principale ont été complétées, à la demande des communautés de Eastmain et de Wemindji et, en 2001, à la demande de celle de Waskaganish.

Suivi et recherches en environnement

Depuis le début du projet, des relevés périodiques permettent de suivre les principaux paramètres des nouveaux écosystèmes des bassins aménagés, tels la qualité de l'eau, les poissons, la concentration de mercure dans la chair des poissons. D'autres études portent sur les habitats de certaines espèces de la faune terrestre et de la sauvagine ; sur l'utilisation du territoire à des fins d'activités traditionnelles par les autochtones et à des activités récréotouristiques par les visiteurs et sur l'efficacité des mesures d'atténuation et de bonification mises en place. Les répercussions sociales et économiques des projets sur les autochtones font aussi l'objet de recherches. L'ensemble de ces études est réalisé par des organismes gouvernementaux, Hydro-Québec et sa filiale, la Société d'Énergie de la Baie James, ainsi que par plusieurs centres de recherches universitaires et par des consultants. Les résultats de ces études de suivi et de recherches en environnement sont mis à profit dans l'évaluation des impacts des futurs projets et l'optimisation des mesures d'atténuation.